

# FICHE PRATIQUE - Activités du secteur « Culture » 2015

## 1 - Qui sommes-nous ?

Le secteur culturel de la fédération prend en charge l'organisation de stages, de manifestations nationales à vocation culturelle et favorise le développement de ces activités dans les associations locales ; à ce titre il gère la répartition de la subvention versée par les ministères économiques et financiers.

## 2 - Pourquoi la subvention ? Comment est-elle versée ?

Les ministères économiques et financiers accordent une subvention annuelle à l'ATSCAF pour développer des activités sportives et culturelles auprès des adhérents financiers.

**Pour la culture, cette subvention est employée d'une part, pour financer l'organisation des stages et des manifestations nationales et d'autre part, pour soutenir les associations locales dans le fonctionnement de leurs activités culturelles.**

**2 critères sont retenus pour calculer le montant de la subvention de fonctionnement versée aux associations au titre de la culture :**

- ✓ **le nombre d'adhérents** (situation arrêtée au 30 août de l'année écoulée) **par association** (25% du montant de la subvention) ;
- ✓ **le nombre de points attribués à chaque association par activité culturelle** (75% du montant de la subvention).  
**A chaque activité culturelle correspond un nombre de points défini dans un barème.**

**Cette subvention de fonctionnement n'est versée qu'après production d'un tableau récapitulatif et de pièces justifiant les activités annuelles de l'association locale.**

## 3 - Quelles sont les manifestations nationales ?

**Actuellement, 8 manifestations nationales sont organisées.**

Chaque année :

- ✓ le Salon National Interfinances de la Photographie (SNIP organisé en province et en collaboration avec une association locale - Cf. Fiche technique N°3).
- ✓ le Salon National des Arts Plastiques (SNAP traditionnellement en novembre à Bercy, hall Pierre Bérégovoy).
- ✓ tous les 2 ans, à Bercy, le Concours de la Poésie et le Prix de la Nouvelle associés au SNAP.

Tous les 2 ans, en alternance à Paris et en province :

- ✓ les Rencontres œnologiques (Cf. Fiche technique N°1) ;
- ✓ les Jeux de l'Esprit (Cf. Fiche technique N°2).
  
- ✓ le Festival de Théâtre (Cf. Fiche technique N°4) ;
- ✓ le Festival des Musiques (Cf. Fiche technique N°5).

#### 4 - Quels sont les stages thématiques proposés par la fédération ?

Aquarelle, peinture à l'huile, photographie, écriture créative, mise en scène, art floral...  
Ces stages se déroulent essentiellement dans les centres de vacances ATSCAF.

#### 5 - Qui peut bénéficier de ces manifestations et de ces stages ?

**Toute personne adhérente à l'ATSCAF et à jour de sa cotisation.**

Toutefois, certaines manifestations exigent des conditions supplémentaires :

- ✓ pour le concours de la Poésie et le prix de la Nouvelle, l'adhérent doit être obligatoirement financier ;
- ✓ pour le SNAP et le SNIP, tout adhérent peut exposer mais seuls ceux issus des ministères économiques et financiers peuvent concourir.

#### 6 - Quels sont les tarifs appliqués à ces manifestations ?

**3 types de tarifs peuvent être appliqués :**

- ✓ un tarif « financier » pour les adhérents actifs ou retraités des administrations financières ;
- ✓ un tarif « non financier » pour les autres adhérents ;
- ✓ un tarif « accompagnateur » pour les adhérents qui accompagnent un participant sans s'impliquer dans l'activité proposée.

#### 7 - Comment s'organise une manifestation ? Quels sont les rôles de chacun (Fédération et association locale) ?

**Le rôle de la fédération :**

- ✓ un rôle d'organisateur de manifestations ;
- ✓ un rôle de conseil : la fédération tient à la disposition des associations locales des fiches techniques accompagnées des règlements intérieurs qui détaillent le canevas d'organisation de chaque manifestation nationale ;
- ✓ un rôle de coordination et de centralisation : elle diffuse à l'ensemble du réseau, les documents nécessaires aux inscriptions et centralise les demandes ;
- ✓ un rôle d'information auprès des personnes intéressées.

**Le rôle du Président local :**

- ✓ en tant que candidat : il doit soumettre à la fédération un projet de programme accompagné d'un devis dans la limite d'un budget fixé annuellement par la fédération et indiqué sur la fiche technique ;
- ✓ en tant qu'organisateur : il doit prendre en charge toutes les tâches détaillées dans la fiche technique tout en restant en contact étroit avec le secteur culturel pour la bonne coordination de la manifestation ;
- ✓ dans tous les cas : il doit diffuser l'information communiquée par la fédération de la façon la plus large possible.

## 8 - Où se renseigner ?

Auprès du secteur de la Culture à la Fédération - 67, rue Barbès – 94201 IVRY SUR SEINE Cedex  
Tél. 01 79 84 34 52 - Fax : 01 79 84 34 42  
@ [atscaf-culture@finances.gouv.fr](mailto:atscaf-culture@finances.gouv.fr)

## 9 - Les supports de communication :

### De la fédération :

- ✓ la publication trimestrielle Arts-Sports et Voyages (ASV) ;
- ✓ le site internet [www.atscaf.fr](http://www.atscaf.fr) ;
- ✓ les programmes et les fiches d'inscription des manifestations et stages diffusés à toutes les ATSCAF locales.

### De la section locale :

- ✓ les informations relatives à la manifestation diffusées dans le département et auprès des adhérents.

Mise à jour le 10 février 2015